


Commune de Sainte-Reine Département de Savoie		DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-07	
Nombre de Conseillers		L'an deux mille vingt-six le 06 mars	
En exercice : 10		Le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Reine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur FERRARI Philippe, Maire.	
Présents : 8		Date de convocation du Conseil Municipal : le 02 mars 2026	
Votants : 7		Présents : Mesdames, Messieurs,	
Votes pour : 7		FERRARI Philippe, MICHEL Véronique, PERRIER Mathieu, RIVOLLET Yves, VIBERT Annie, SAMSON Aurélie, GACHET Stéphanie, PERIER Marine	
Votes contre : 0			
Abstention : 0			
Préfecture		Absents excusés : LEXTRAIT Emmanuel, MATKOVIC-PELLERIN Jessica,	
		Secrétaire de séance : VIBERT Annie	
		Envoyé en préfecture le 12/03/2026 Reçu en préfecture le 12/03/2026 Publié le  ID : 073-217302777-20260306-DELIB202607-DE	

Délibération portant approbation du compte financier unique (CFU) 2025

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Sainte-Reine,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant les éléments susvisés ;

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
			Investissement	Fonctionnement
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	399 546,97	178 032,00
	Recettes réalisées (1)	B	225 418,16	247 781,88
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	548 527,28	484 453,54
	Dépenses réalisées (1)	E	515 543,34	284 220,83
	Restes à réaliser	F	12 500,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-290 125,18	-36 438,95
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	148 980,31	306 421,54
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-141 144,87	269 982,59
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-12 500,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-153 644,87	269 982,59

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

A la majorité des suffrages exprimés, 0 voix contre et 0 abstention s'étant manifestée,


Monsieur Le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Sainte-Reine,
- DONNE pouvoir à Monsieur Le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Sainte-Reine le 06 mars 2026

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
 Reçu en préfecture le 12/03/2026
 Publié le 
 ID : 073-217302777-20260306-DELIB202607-DE

La secrétaire
 Vibert Annie



Le Maire
 Philippe FERRARI

